



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-quatre**

**Le Vingt-Neuf Janvier à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique  
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.  
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. ROUSSILHE.  
M. GANTHER. Mme COLLANGE. Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme  
MINARD de CHABANNES. Mme PÉRICHON. M. HUSSON. M.  
BOUTONNAT.**

Formant la majorité des membres en exercice.

### Excusés :

- **M. FERBOS, pouvoir à Mme QUATRESSOUS,**
- **Mme AUBIN, pouvoir à Mme MINARD de CHABANNES,**
- **M. BODIN, pouvoir à M. de CHABANNES,**
- **Mme MOUILLÈRE, pouvoir à Mme CHERVIN.**

### Absents :

- **Mme VAZ.**
- **M. MARTIN.**

**Monsieur BOUTONNAT Jérôme a été élu Secrétaire.**

**DATE DE  
CONVOCAION  
25 JANVIER 2024**

**DATE D'AFFICHAGE  
25 JANVIER 2024**

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 21  
PRESENTS : 15  
VOTANTS : 19**

**OBJET : APPEL À  
PROJETS AGENCE  
DE L'EAU  
LOIRE/BRETAGNE.**

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne a intensifié son action en faveur de la protection de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique en s'appuyant notamment sur le développement des "solutions fondées sur la nature" (restauration de cours d'eau ou de zones humides, infiltration des eaux pluviales urbaines sur zones végétalisées).

L'enjeu est de réintégrer la nature dans les zones très minérales que sont les périmètres urbains, une végétation capable de concourir à la reconquête du bon état des masses d'eau, de participer à la résilience face aux changements climatiques et de favoriser le développement de la biodiversité dans les villes et les villages du bassin Loire-Bretagne.

Aussi l'Agence a lancé un Appel à Projet pour la renaturation des villes et des villages.

Le projet d'aménagement de l'avenue du 8 mai 1945 prévoit l'aménagement de noues pour permettre d'engager la désimperméabilisation des sols ainsi qu'une gestion intégrée des eaux pluviales avec un fort engagement sur la revégétalisation.

Aussi, afin de bénéficier du concours financier de l'État dans le cadre de l'Appel à projets Agence de l'eau Loire-Bretagne pour la renaturation des villes et villages, Monsieur le Maire expose qu'un dossier de demande de subvention sera déposé.

Le montant total des travaux et études dédiés à la renaturation sur la globalité de l'opération d'aménagement de l'avenue du 8 mai 1945 est de 1 308 400 € HT.

Le plan de financement de l'opération est décomposé comme suit :

DSIL Sollicitée sur les dépenses de renaturation :	384 000,00 € HT
AAP Vélo :	166 716,65 € HT
AAP Agence de l'Eau :	300 000,00 € HT
Fonds Vert Renaturation :	196 003,38 € HT
Autofinancement:	261 680,00 € HT

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité dépôt de la demande de subvention sur le dispositif Appel à projet Renaturation Villes et Villages.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Jacques de CHABANNES,  
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de VICHY, le

- 5 FEV. 2024

Le Maire,

Publié ou Notifié

le :

30 JAN. 2024

Accusé de réception de la télétransmission

le :

